



**SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI
QUE DIEU L'ASSISTE**



Discours de SM le Roi devant les membres du Conseil Supérieur et des Conseils provinciaux des Oulémas

"Louange à Dieu, prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons

Mesdames et Messieurs,

Depuis que Nous avons assumé les charges d'Amir Al Mouminine, Nous astreignant au pacte sacré de l'allégeance et aux devoirs qui en découlent d'assurer la protection de la religion et de ses adeptes, Nous avons constamment porté la plus haute attention aux affaires religieuses, veillant à ce que les institutions qui s'en occupent s'acquittent au mieux des missions qui leur sont dévolues et que la situation des personnes qui en ont la charge reçoive toute l'attention voulue. Notre démarche s'inscrit dans le prolongement de la voie que Nos vénérés ancêtres avaient empruntée pour préserver la sécurité spirituelle du Maroc et l'unité du rite Malékite.

S'il est dans l'ordre des choses que la gestion des affaires ici-bas donne lieu à des avis divergents qui traduisent, du reste, un aspect de la démocratie et de la diversité des vues sur les moyens d'assurer l'intérêt général, en revanche, la question de la religion exige que l'on s'attache au référentiel historique unique qui est le nôtre, à savoir le rite Malékite sunnite sur lequel s'est construite l'unanimité de cette nation et dont la protection est un devoir et une mission dont Nous sommes le dépositaire. En effet, Nous considérons que notre attachement à notre unité doctrinale, au plan religieux, s'apparente à notre engagement constitutionnel pour défendre l'intégrité territoriale et l'unité nationale de la patrie. A cet égard, Nous veillons à la poursuite de tout effort jurisprudentiel pertinent qui aide à rester en phase avec les nouvelles exigences de l'époque.

Après les décisions que Nous avons annoncées dans le dernier Discours du Trône, et dans le discours du 29 mai 2003 à Casablanca, et suite aux mesures et dispositions que Nous avons prises pour les concrétiser, Nous entamons aujourd'hui la finalisation et la mise en oeuvre d'une stratégie intégrée, globale et multidimensionnelle. Cette stratégie à l'élaboration de laquelle Nous avons veillé et qui repose sur trois fondements, a pour but d'impulser et de renouveler le champ religieux en vue de prémunir le Maroc contre les velléités d'extrémisme et de terrorisme, et de préserver son identité qui porte le sceau de la pondération, la modération et la tolérance.

S'agissant du fondement institutionnel, il repose essentiellement sur la restructuration du Ministère des Habous et des Affaires islamiques. A cet égard, Nous avons promulgué un Dahir portant création d'une

Direction de l'Enseignement originel, et d'une autre chargée des mosquées. Il est également prévu de procéder à une révision de la législation régissant les lieux de culte, en vue de leur adaptation aux exigences architecturales, de sorte que l'exercice du culte puisse s'y faire dans une atmosphère de sérénité, que l'on en maîtrise les sources de financement et que l'on s'assure de leur transparence, leur légalité et leur pérennité.

Nous avons ordonné la nomination de délégués régionaux du ministère, appelés à assurer, sur le terrain, une gestion moderne des affaires islamiques. S'agissant par ailleurs de l'institution du Waqf, Nous insistons sur la nécessité de réactiver et de veiller à la rationalisation de son fonctionnement, pour qu'elle reste fidèle à ses finalités légales et à sa vocation d'instrument de solidarité sociale, et pour qu'elle poursuive son essor grâce aux apports des bienfaiteurs.

Toutefois, ce pilier institutionnel ne peut atteindre sa plénitude, pensons-Nous, qu'avec l'appui d'un autre fondement, celui d'un encadrement efficace. Aussi, avons-Nous apposé Notre sceau sur les Dahirs de nomination des membres des Conseils des Oulémas dans leur nouvelle composition. Nous avons chargé Notre ministre des Habous et des Affaires islamiques de les installer dans leurs fonctions. Déployés à travers le territoire national, et constitués de théologiens connus et reconnus pour leur loyauté aux constantes et aux institutions sacrées de la nation et pour leur capacité d'allier érudition religieuse et ouverture sur la modernité, ces Conseils ont une mission de gestion de proximité des affaires religieuses. Nous les exhortons à se mettre à l'écoute des citoyens, surtout les jeunes, et à oeuvrer pour protéger leur foi et leur esprit contre les égarés et les mystificateurs. Nous tenons, en outre, à voir des femmes versées en sciences religieuses siéger dans ces Conseils, et ce par souci d'équité à leur égard et d'égalité entre l'homme et la femme. Pour empêcher que le champ religieux ne soit investi par des intrus agissant en dehors du cadre institutionnel légal, Nous avons confié au Conseil Supérieur des Oulémas le soin de proposer, à l'occasion d'occurrences à implications religieuses, des fatwa à Notre Majesté en Notre qualité d'Amir Al Mouminine et de Président dudit Conseil. Il s'agit, en effet, de faire barrage aux expédients et autres prétextes fallacieux et de couper court aux fauteurs de discorde et de zizanie. A cet égard, Nous affirmons que Notre volonté d'élargir et de renouveler les Conseils des Oulémas, n'a d'égal que Notre souci d'empêcher que ces structures ne se réduisent à des îlots désertés par les Oulémas non membres. Bien au contraire, Nous tenons à ce qu'elles soient des espaces de rencontre pour tous les Oulémas éclairés.

Nous tenons à ce que la réforme que Nous engageons englobe la Ligue des Oulémas du Maroc qu'il faudra sortir de sa léthargie et qu'il convient de régénérer pour en faire un organe dynamique agissant en synergie avec les Conseils des Oulémas. Nous promulguerons, à cet effet, un Dahir portant organisation et composition de cette structure appelée à opérer dans un cadre portant Notre Prénom Chérifien, à savoir "La Ligue Mohammadia des Oulémas du Maroc". Elle sera composée des vénérables Oulémas que Nous entourons de Notre haute sollicitude et de Notre affection.

Pour autant, Nous savons que la mission d'encadrement assignée à ces structures risque de demeurer purement formelle en l'absence d'un troisième fondement, qui en constitue, du reste, la clé de voûte, à savoir : une éducation islamique saine et une formation scientifique moderne. Aussi, et faisant suite aux efforts précurseurs menés en la matière par Notre Vénéré Père, Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu sanctifie Son âme, Nous donnons Nos instructions à Notre Gouvernement pour qu'il prenne, après mûre réflexion et en toute connaissance de cause, les mesures qui s'imposent pour assurer la rationalisation, la modernisation et l'unification de l'éducation islamique, et pour dispenser une formation solide dans les sciences islamiques, toutes disciplines confondues, et ce dans le cadre d'une Ecole nationale unifiée.

Nous avons, dans cette perspective, veillé à la mise à niveau des écoles de l'enseignement originel, à la sauvegarde du système d'apprentissage coranique et à la protection de ces établissements contre toute exploitation ou déviation portant atteinte à l'identité marocaine. Nous avons prévu, en outre, des passerelles et des programmes de formation permettant l'intégration des effectifs issus de ces écoles dans le système éducatif national qui, au lieu de former des esprits obtus et sclérosés, favoriseront, au contraire, l'ouverture sur les autres cultures.

A partir de tout ce qui précède, ce à quoi Nous Nous employons actuellement, ce n'est pas uniquement de doter notre pays d'une stratégie harmonieuse et intégrée, susceptible de l'aider à affronter les défis propres au champ religieux et de les relever sous l'impulsion de la Commanderie des croyants - institution qui fédère la nation et la conduit vers le progrès et la prospérité - mais également de contribuer, de façon rationnelle et

ciblée, à redresser l'image de l'Islam, sciemment pervertie et mise à mal par des campagnes enragées, en réaction à l'extrémisme de scélérats désaxés et au terrorisme aveugle perpétré par des agresseurs et qui n'a ni patrie ni religion.

Il s'agit de l'Islam vrai et authentique, tel que nous l'a rapporté le sceau des Prophètes, Sidna Mohammed, prière et salut sur Lui. Cet Islam, les Marocains l'ont fait leur, parce qu'il est en accord avec le bon sens et leurs dispositions naturelles ainsi qu'avec leur identité unifiée par l'obéissance à Dieu, au Prophète et au Commandeur des Croyants, Amir Al Mouminine, auquel ils ont confié, par leur allégeance, le soin de prendre en main leurs affaires. Aussi les a-t-il protégés contre toutes les hérésies et tous les maux causés par les sectaires et les clanistes qui se sont placés en dehors de la Soumma et du consensus de la communauté.

Vous trouverez le Premier Serviteur du Royaume à la pointe du combat pour contrecarrer les courants destructeurs exogènes ayant fait irruption dans notre société qui demeure fermement attachée à l'Islam, dans tout ce qu'il a de pur et de modéré, attachement où se retrouvent tous les Marocains, y compris Nos fidèles sujets résidant à l'étranger.

Nous saluons comme un signe de bon augure que le lancement de ces réformes globales coïncide avec la fête du Mawlid, avec toute la symbolique attachée à la naissance de Notre aïeul le Prophète, paix et salut sur Lui, et au Message dont Il était porteur. Ce Message, annonciateur de l'éclosion d'une civilisation islamique tolérante, a grandement contribué au renforcement et à l'ancrage des idéaux humains, arrachant l'homme aux ténèbres de l'obscurantisme, prônant la solidarité en l'assimilant à une oeuvre de piété et mettant en garde contre le péché et l'agression. Puisse Dieu redresser Nos actes et les vôtres, et nous ranger parmi ceux qui "écoutent les paroles [de Dieu], et suivent ce qu'elles ont de plus beau". Véridique est la parole de Dieu. Wassalamou alaïkoum warahmatoullah wabarakatouh".